

TAXES ENVISAGEES POUR LE BREVET EUROPEEN

Le Président VAN BENTHEM a fait part au Congrès de l'Union des Conseils en Brevets réuni à AMSTERDAM le 2 mai 1977 du projet de taxes pour le Brevet Européen dont le Conseil d'Administration de l'Office Européen des Brevets sera ~~soumis~~ au mois d'août prochain.

COUT ENVISAGE DU BREVET EUROPEEN

Frais de dépôt	450 D.M.
Frais de recherche	1450 D.M.
Frais de désignation par état	225 D.M.
Frais d'examen	1725 D.M.
Total	3850 D.M.

Soit pour trois états	4300 D.M.
Frais de maintien : 3e année	330 D.M.
10e année	1400 D.M.

Taxe d'opposition	450 D.M.
Estimation des frais d'agent	700 D.M.
Estimation du coût d'une traduction	500 D.M.

Soit coût d'un Brevet Européen pour trois états
exigeant une traduction 6500 D.M.
(4300 + 700 + (500 x 3))

Coût moyen d'une demande nationale dans un pays
avec examen 2000 D.M.
(dépôt + recherche + examen +
traduction)

Soit coût pour trois pays 6000 D.M.
Le coût du P.C.T.

4

Frais de dépôt	500 D.M.
Frais de désignation par état	135 D.M.
Estimation des frais de recherche	1500 D.M.